



Collection

**Working**  
papers

## Handicap et exclusion

### Quelles pistes pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ?

Par Pierre Fourel

Novembre 2010

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

*Pour la Solidarité* organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

[info@pourolasolidarite.be](mailto:info@pourolasolidarite.be)

[www.pourolasolidarite.be](http://www.pourolasolidarite.be)

# Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

- *Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*, Série responsabilité sociétale des entreprises et diversité, n°23, 2010.
- *Concilier la vie au travail et hors travail*, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010.
- *Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°22, 2009.
- *Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe*, Série développement durable et territorial, n°21, 2009
- Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009.
- Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009.
- *Europe et risques climatiques*, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, série Développement durable et territorial, n° 18, 2009.
- Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009.
- *Europe, énergie et économie sociale*, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008.
- *Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007.
- Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable et territorial et politique de la ville, n°12(n°13 en version néerlandaise), 2007.
- Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007.
- *La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007.
- Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et du secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 9, 2007.
- Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 8, 2006.
- Éric Vidot, *La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?* Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 7, 2006.
- Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 6, 2006.

- Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 5, 2004.
- Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 4, 2004.
- *Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 3, 2004.
- *Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 2, 2004.
- Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 1, 2004.

## Introduction

Alors que l'Union européenne et ses Etats membres ont décidé de faire de 2010 l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et que la nouvelle stratégie UE 2020 met l'accent sur la nécessité d'une croissance inclusive, la situation des personnes handicapées au regard de la pauvreté et de l'exclusion constitue un enjeu majeur pour les sociétés européennes.

L'année 2003 avait été proclamée « Année européenne des personnes handicapées » par le Conseil de l'Union européenne<sup>1</sup>. La même année, la Commission européenne a adopté son *plan d'action de l'UE en faveur des personnes handicapées*. Par ailleurs, partout en Europe, les Etats membres ont adopté des législations spécifiques concernant le handicap (*Ley de Integración Social de los Minusválidos* en Espagne, loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées en France...). Tous ces éléments témoignent de la préoccupation des institutions internationales et nationales pour la question du handicap.

Toute société se trouve confrontée à la question de l'inclusion des personnes handicapées mais n'y apporte pas toujours la même réponse. Celle-ci dépend en effet de ce qu'on définit comme handicap et de la place qu'une société accorde à ceux qui en sont porteurs. Dans les sociétés modernes en Europe, sous l'influence des idées démocratiques, l'intégration des personnes handicapées constitue un enjeu essentiel, avec pour horizon de permettre à ces personnes de participer pleinement à la vie sociale et politique. Il s'agit d'une rupture par rapport à une vision plus ancienne, qui voyait dans le handicap un motif d'assistance aux personnes concernées, mais qui avait tendance à nier l'autonomie de ces personnes et à ne pas envisager leur intégration en tant qu'acteurs.

Malgré tout, de nombreux obstacles à cette intégration existent encore. Outre les problèmes d'accessibilité à un lieu physique ou à des informations, une problématique importante à cet égard concerne la situation économique et sociale des personnes handicapées. Dans des sociétés qui accordent au travail une place centrale pour assurer un revenu et une situation sociale reconnue, les difficultés d'accès au marché du travail (pour des raisons d'inaccessibilité liée au handicap ou de discrimination) pour les personnes handicapées entraînent souvent des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Ce sont ces difficultés et les réponses qui y sont apportées que ce working paper se propose d'étudier. Les liens entre handicap et pauvreté sont passés en revue, de même que les politiques et les mesures mises en place pour y remédier. Sur cette base, le rôle et l'apport

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 3 décembre 2001 relative à l'Année européenne des personnes handicapées 2003, 2001/903/CE.

possible du développement des emplois verts est ensuite analysé. En effet, alors que les préoccupations environnementales sont source de création de nouveaux emplois verts, qui apparaissent comme une possible réponse aux problématiques de lutte contre le chômage, il s'agit de voir si ce phénomène concerne aussi les personnes handicapées, de quelle manière et dans quelle mesure. Dans l'esprit du développement durable, qui associe problématiques économiques, écologiques et sociales, il s'agit finalement d'étudier comment la croissance verte peut aussi concerner l'intégration sociale des personnes handicapées.

## I. Handicap et pauvreté

### 1 / Qu'est-ce que le handicap ?

Si l'expérience de l'infirmité est commune à toutes les sociétés, définir le handicap ne va pas de soi et la délimitation de ce qui constitue ou non un handicap dépend des sociétés concernées et des rapports sociaux. Comme le souligne Henri-Jacques Stiker, directeur de recherche à l'université Paris VII, « *chaque société invente ses propres réponses, qui ne sont que partielles, au défi et à la question de la torsion ou de la diminution de nos corps et de nos esprits*<sup>2</sup> ». Le terme de handicap n'est pas non plus universel et est d'un usage récent dans la langue française. Son emploi indique une certaine évolution du regard porté par la société sur la réalité constituée par le champ du « handicap ».

« Handicap » vient du domaine sportif, où il désigne une méthode pour mesurer les performances des concurrents engagés dans une compétition aux capacités inégales. En ajoutant un handicap aux concurrents les plus forts, il permet ainsi de ne mesurer que l'effort fourni par les sportifs, indépendamment de leurs capacités de départ. Par exemple, dans les courses de chevaux, l'ajout d'un poids ou d'une distance supplémentaire aux chevaux les plus forts permet d'égaliser les chances au départ de tous les concurrents. C'est dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle qu'un glissement s'est produit pour désigner au sens figuré un obstacle ou une infériorité, puis dans les années 50 et 60, prendre le sens médical qu'on lui connaît aujourd'hui. Ce glissement témoigne d'une évolution dans le regard porté sur l'infirmité : d'après Henri-Jacques Stiker, le handicap implique « *un véritable modèle de traitement* ». Le handicap est considéré comme un obstacle qui a vocation à être dépassé, et pour chaque catégorie de handicap, « *sont désormais prévues des formes et des techniques d'entraînement et de rattrapage* ». « *Il y a une mise à l'épreuve, un reclassement, une réinsertion et ainsi, le plus possible, une participation à part égale à la compétition commune* ». Finalement, Henri-Jacques Stiker repère une « *étroite*

---

<sup>2</sup> Henri-Jacques STIKER, « Aspects socio-historiques du handicap moteur », in *Déficiences motrices et situations de handicaps*, ed. APF, 2002.

*adéquation entre le langage du handicap et la pensée dominante de notre société, à savoir l'idée de performance ».*

Toujours est-il que le terme de handicap recouvre une réalité très diversifiée. La situation d'une personne en fauteuil roulant n'est pas la même que celle d'une personne aveugle ou sourde. Par ailleurs, la définition du handicap varie d'un pays à un autre et d'une société à une autre. Par exemple, en Suède, l'hypersensibilité électromagnétique<sup>3</sup> est reconnue comme un handicap, alors qu'elle ne l'est pas dans les autres pays. Dans la plupart des pays, le handicap donnant lieu à des politiques publiques spécifiques, il est défini par la loi. Pour prendre l'exemple de la France, la loi dite Loi Handicap<sup>4</sup> définit ainsi le handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU<sup>5</sup> et signée par 147 pays a adopté la définition suivante « *Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* ». L'Agefiph (Association de gestion du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées) distingue cinq types de handicap, tout en reconnaissant la difficulté d'établir une typologie : le handicap moteur, le handicap visuel, le handicap auditif, le handicap psychique et la déficience intellectuelle, auxquels elle ajoute les maladies invalidantes.

Le handicap fait aujourd'hui l'objet de politiques publiques spécifiques en termes d'assistance, d'emploi, d'accessibilité ou encore d'accès à la citoyenneté car il entraîne souvent une situation sociale spécifique.

---

<sup>3</sup> L'OMS définit l'hypersensibilité électromagnétique comme étant « caractérisée par divers symptômes que les individus touchés attribuent à l'exposition aux champs électromagnétiques. Parmi les symptômes les plus fréquemment présentés, on peut mentionner des symptômes dermatologiques (rougeurs, picotements et sensations de brûlure), des symptômes neurasthéniques et végétatifs (fatigue, lassitude, difficultés de concentration, étourdissements, nausées, palpitations cardiaques et troubles digestifs). Cet ensemble de symptômes ne fait partie d'aucun syndrome reconnu. » Voir : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs296/fr/index.html>

<sup>4</sup> LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, [http://www.legifrance.com/affichTexte.do;jsessionid=4DF1DF785D56DACD0FC34CA2D1A37353.tpdjo03v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id](http://www.legifrance.com/affichTexte.do;jsessionid=4DF1DF785D56DACD0FC34CA2D1A37353.tpdjo03v_1?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id).

<sup>5</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006, <http://www.un.org/french/disabilities/>

## 2/ Conséquences sociales et économiques du handicap

La grande diversité des réalités recouverte par le terme de handicap implique des situations sociales et économiques différentes. Néanmoins, les préoccupations concernant la pauvreté des personnes handicapées se font nombreuses et témoignent de l'imbrication entre handicap et inégalités. Ainsi, un récent colloque organisé par l'Association socialiste de la personne handicapée en Belgique portait sur le thème « Handicap et pauvreté » et pointait la situation économique souvent difficile des personnes handicapées, le fait que le handicap est un facteur aggravant de la pauvreté, ainsi que la nécessité de trouver de nouvelles manières de lutter contre cet état de fait.

D'après Pierre Mormiche et Jean-François Ravaut<sup>6</sup>, « *les handicaps ont des conséquences négatives sur la trajectoire sociale des individus* ». Il est également à noter que le lien fonctionne aussi dans l'autre sens et que « *la situation sociale des individus a des conséquences sur leur trajectoire de santé* ». Les conséquences concernent les domaines de l'éducation et de la formation, du travail, du revenu ou la mobilité. Les personnes handicapées sont souvent peu scolarisées et rencontrent des difficultés à poursuivre des études supérieures. Le handicap empêche parfois d'occuper un emploi salarié, source principale de revenu dans les sociétés contemporaines, ou entraîne des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, obligeant les personnes concernées à vivre des allocations prévues par la loi dans les pays où elles existent. Ces allocations sont généralement inférieures au seuil du risque de pauvreté défini par Eurostat<sup>7</sup> : ainsi, le maximum de l'allocation pour adulte handicapé en France est fixé à 711,95 € par mois, et à un peu plus de 900 € en Belgique (11618,44 € par an).

Vivre avec un handicap oblige à vivre dans un monde qui n'est pas conçu selon les besoins des personnes handicapées, même si des actions d'amélioration de l'accessibilité des lieux publics sont de plus en plus mises en place. L'accessibilité, entendue comme la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à un lieu physique ou à des informations, dans les transports en commun, les musées, les administrations, les lieux de formation ou de travail est très souvent problématique, et réduit d'autant les possibilités de participation à la vie sociale et citoyenne des personnes handicapées. A cela s'ajoute préjugés et discriminations qui peuvent déterminer la trajectoire sociale des individus concernés.

---

<sup>6</sup> Pierre Mormiche et Jean-François Ravaut, « Santé et handicaps, causes et conséquences d'inégalités sociales », Observatoire des inégalités, 2005, [http://www.inegalites.fr/spip.php?article207&var\\_recherche=handicap&id\\_mot=27](http://www.inegalites.fr/spip.php?article207&var_recherche=handicap&id_mot=27)

<sup>7</sup> « Le seuil est fixé pour chaque pays à 60% de la médiane de la distribution du revenu disponible équivalisé (après transferts sociaux). Il est exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) de manière à prendre en compte les différences de coût de la vie entre les Etats membres de l'UE. », [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product\\_details/dataset?p\\_product\\_code=TESSI014](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/dataset?p_product_code=TESSI014)



Cette situation a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des politiques publiques spécifiques pour traiter la question du handicap. Au regard de la longue durée, dans le traitement de la pauvreté, Robert Castel<sup>8</sup> a identifié une distinction entre les bénéficiaires de l'assistance sociale qui date du Moyen-âge : celle entre les personnes dans l'incapacité de travailler, qui relèvent alors d'une logique d'assistance, ce que Robert Castel a appelé une « handicapologie », et les personnes pauvres mais capables de travailler. Cette distinction fondatrice se retrouve encore aujourd'hui dans les choix politiques qui sont fait en matière d'action sociale. Le handicap se positionne dans cette grille de manière ambiguë : il peut entraîner l'incapacité de travailler, mais de plus en plus, l'insertion des personnes handicapées est envisagée par le biais du travail, que ce soit par une intégration sur le marché du travail classique, ou par la mise en place de structures de travail spécifique, dans une logique plus « occupationnelle » où le travail n'est pas évalué par sa productivité, mais par sa situation d'outil de l'insertion. Cette situation justifie de s'intéresser aux rapports complexes qu'entretiennent handicap et marché du travail.

#### Lutter contre l'exclusion des personnes handicapées : L'Association des Paralysés de France

Créée en 1983, l'APF est une association française qui lutte pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société. Elle mène une double action : elle constitue d'une part un mouvement revendicatif, faisant valoir auprès des pouvoirs publics et de la société les préoccupations et les besoins des personnes handicapées, et gère d'autre part des services et des établissements médico-sociaux (centres d'action médico-sociale précoce, instituts d'éducation motrice, services d'accompagnement à domicile, foyers, entreprises adaptées, ESAT...).

Association nationale, elle est organisée en délégations départementales qui agissent localement pour développer la vie associative, revendiquer la participation sociale des personnes en situation de handicap et leurs familles, les accompagner et les défendre. Un Conseil d'administration national élu par les adhérents dirige et assure la cohérence de l'association. L'APF revendique une place pleine et entière pour les personnes en situation de handicap au sein de la société, selon quelques grandes lignes : le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la solidarité nationale, la nécessité d'une politique transversale et intégrée.

En savoir plus : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

---

<sup>8</sup> Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Paris, 1995.

## II. Handicap et marché du travail

### 1 / Les difficultés d'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail

Les différents types de handicaps n'entraînent pas nécessairement une infirmité totale ou importante. Les personnes handicapées ne sont donc pas égales face à l'incapacité ou non de travailler. Quand le handicap est trop sévère, la société reconnaît l'incapacité de travailler et assiste la personne par le biais des allocations sociales. Malgré tout, le travail reste le principal moyen de socialisation dans nos sociétés et garde une place centrale. La norme sociale pousse à trouver une place sociale par le travail. Quand c'est possible, on cherche donc au maximum la mise à l'emploi des personnes handicapées, que ce soit sur le marché du travail classique ou dans des structures protégées où le travail est utilisé comme un support à l'insertion. Cependant, ces personnes rencontrent un certain nombre de difficultés sur le marché du travail, qui limitent leur insertion sociale et professionnelle et aggrave les problèmes de pauvreté.

Il existe peu de statistiques sur les personnes handicapées, notamment en raison de la difficulté à délimiter rigoureusement le handicap et de la diversité des situations. Néanmoins, certains chiffres donnent des indices sur les rapports entre handicap et emploi. Ainsi, la Commission européenne estime le taux d'emploi des personnes handicapées à 50%, alors qu'il est de 68% pour le reste de la population<sup>9</sup>. Par ailleurs, les enquêtes « Handicaps, Incapacités, Dépendance », menées par l'INSEE en France entre 1998 et 2002<sup>10</sup> révèlent un taux de chômage des personnes handicapées de 23,6% contre 10,4% pour l'ensemble des actifs à la date de l'enquête. En Wallonie, Luc Fohal de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)<sup>11</sup> estime que le taux d'emploi est d'environ 40% inférieur à ce qu'il est pour l'ensemble de la population et leur taux de chômage de 2 à 3 fois supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs. Parmi les personnes handicapées reconnues, 80% sont sans emploi même s'il faut prendre en compte le fait que « *toutes ne veulent pas travailler, et que certaines ont très peu de chance de pouvoir le faire* ».

De nombreuses raisons peuvent expliquer ce phénomène d'exclusion du marché du travail. La première peut concerner l'inaccessibilité des postes de travail. Les bâtiments des entreprises, les outils utilisés comme les ordinateurs, l'organisation du travail ne permettent

---

<sup>9</sup> Commission européenne, *Situation of disabled people in the European Union : the European Action Plan 2008-2009*. Communication from the Commission to the Council, the European Parliament, the European economic and social committee and the Committee of the regions. Annexes.

<sup>10</sup> Voir Christel Colin et Roselyne Kerjose (coordinatrices), *Handicaps-Incapacités-Dépendance. Premiers travaux d'exploitation de l'enquête HID*, Publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Série Etudes, n°16, juillet 2001, <http://www.sante.gouv.fr/drees/serieetudes/pdf/serieetud16.pdf>.

<sup>11</sup> Luc Fohal, « L'intégration professionnelle des personnes handicapées : les stratégies possibles », intervention au séminaire 1 du projet Integra, Barcelone, 29 mai 2006, <http://www.eu-integra.org/fichierspdf/seminaire1/sem1e.pdf>

pas toujours aux personnes handicapées d'exercer une fonction qu'elles pourraient remplir si le poste de travail était adapté à leur handicap. Ces personnes font également face à des discriminations à l'embauche et dans l'emploi. Les employeurs sont souvent réticents à embaucher une personne handicapée, alors même qu'elle possède les compétences requises. Ces pratiques sont renforcées par les préjugés à l'égard des capacités des personnes handicapées. Il n'est pas rare que ces personnes occupent un emploi sous-qualifié au regard de leurs qualifications réelles.

Il existe encore peu de données précises sur ce phénomène d'exclusion du marché du travail, bien que les résultats empiriques montrent clairement que les personnes handicapées sont victimes de discriminations et d'exclusion. De nombreux indices comme les taux d'emplois tendent également dans ce sens. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis en place des mesures spécifiques pour lutter contre cette exclusion du marché du travail.

## 2/ Les politiques publiques en faveur de l'intégration des personnes handicapées

Depuis quelques années, des législations se mettent en place dans les différents Etats européens pour lutter contre les discriminations en général, et celles dont souffrent les personnes handicapées en particulier. Les actions mises en place par les Etats membres de l'UE ont été encouragées et renforcées par l'adoption de directives interdisant les discriminations, notamment en raison du handicap en matière d'emploi<sup>12</sup>. Les Etats membres ont alors adopté toute une série de dispositions dans ce domaine. En Belgique par exemple, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations dispose que l'absence d'aménagement raisonnable constitue une discrimination. Outre l'interdiction des discriminations en matière d'emploi à l'encontre des personnes handicapées, des quotas peuvent être imposés aux entreprises. En France, la loi oblige les entreprises d'au moins vingt salariés à employer l'équivalent de 6% de travailleurs handicapés. Des mesures incitatives peuvent également exister. L'Etat peut soutenir financièrement les entreprises qui aménagent un poste de travail ou rendent accessibles leurs locaux. En Wallonie, l'AWIPH propose des primes aux employeurs qui embauchent une personne handicapée dans les cas où un temps d'adaptation est nécessaire.

Les politiques et mesures de soutien aux personnes handicapées sont souvent gérées par des structures spécifiques, qui peuvent les informer sur leurs droits, les accompagner pour retrouver un emploi. Ces structures sont aussi souvent celles qui gèrent les fonds destinés à

---

<sup>12</sup> Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail et Directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail.

soutenir les entreprises qui les embauchent. Ainsi, l'AWIPH, déjà citée, est « *un organisme public placé sous la tutelle du ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. Elle est chargée de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées. Elle propose des aides à l'emploi et à la formation et des interventions financières dans l'acquisition ou l'équipement de matériel spécifique qui favorise l'autonomie au quotidien. Elle agréé et subventionne aussi des services qui accueillent, hébergent, emploient, forment, conseillent et accompagnent les personnes handicapées* <sup>13</sup>». En France, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) a été créée en 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Il s'agit d'un organisme paritaire, c'est-à-dire géré par un nombre égal de représentants d'employés et d'employeurs. L'Agefiph récupère les contributions financières des entreprises qui ne respectent pas le quota de 6% de travailleurs handicapés dans leur personnel et les redistribue dans des actions favorisant l'insertion des personnes handicapées (accompagnement vers et dans l'emploi, soutien à la création d'entreprises par des personnes handicapées, information et sensibilisation des employeurs...). Il existe également le même type de structure pour la fonction publique, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)<sup>14</sup>.

Dans plusieurs Etats européens, on peut observer une tendance des politiques du handicap qui consiste à restreindre le nombre d'allocataires de pensions d'invalidité<sup>15</sup>, pour se concentrer sur des politiques d'insertion dans l'emploi. « *L'une des orientations convergentes observées dans les quatre pays [Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède] depuis une dizaine d'années est la volonté d'insérer les personnes handicapées dans l'emploi* ». Que cela soit au sein du marché du travail classique ou dans le cadre de structures de travail protégées, le refus d'une assistance pure et simple se fait de plus en plus sentir, quand le handicap n'est pas trop lourd. Dans cette perspective, l'insertion par l'économique, qui se développe depuis les années 70, constitue un outil d'intégration professionnelle particulièrement intéressant, notamment concernant les personnes handicapées.

---

<sup>13</sup> [http://www.awiph.be/AWIPH/missions\\_fonctionnement/index.html](http://www.awiph.be/AWIPH/missions_fonctionnement/index.html)

<sup>14</sup> <http://www.fiphfp.fr/>

<sup>15</sup> Sylvie Cohu, Diane Lequet-Slama, avec la collaboration de Dominique Velche, « Les politiques en faveur des personnes handicapées en Espagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, *Etudes et Résultats* n°305, avril 2004, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère français des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

### 3/ L'insertion par l'économique : un instrument efficace d'insertion professionnelle des personnes handicapées

A partir des années 70, de nouvelles expériences sociales ont vu le jour dans le domaine du travail social. Dans un contexte de développement du chômage de masse, des initiatives de travailleurs sociaux ont commencé à utiliser le travail comme outil d'insertion. Ces expériences se sont progressivement développées, institutionnalisées, pour former un secteur à part entière : insertion par l'activité économique (IAE) en France, économie sociale d'insertion (ESI) en Belgique... Dans le cadre plus générale de politiques actives du marché du travail, ces expériences visent la mise à l'emploi de publics en difficulté dans des entreprises et structures adaptées.

Ces expériences ont d'abord concerné les personnes handicapées. En France, par exemple, des travailleurs sociaux ont mis en place les premiers Centres d'aide par le travail (CAT) et ateliers protégés dès le milieu des années 60, qui visaient non pas une intégration des personnes handicapées sur le marché du travail classique, mais plutôt l'autonomisation par le travail. Puis, dans un certain nombre de pays, l'idée de créer des entreprises dont l'objectif ne serait pas la recherche du profit, mais plutôt l'insertion de publics exclus du marché du travail, tout en gardant un lien avec le marché par la production de biens et de services a fait son chemin.

L'insertion par l'économique fait du travail le vecteur de l'insertion sociale des publics qu'elle accompagne. Les entreprises et organisations qui agissent dans ce secteur se proposent de mettre à l'emploi des personnes exclues du marché du travail classique. Ces personnes peuvent ainsi développer des compétences professionnelles spécifiques, ou des savoirs-êtres propres au monde de l'entreprise, qu'elles pourront réutiliser suite à leur contrat d'insertion pour trouver un emploi classique. Parallèlement, un personnel spécialisé apporte à ces personnes un accompagnement social et psychologique, étant entendu que les difficultés qu'elles rencontrent ne se limitent pas à des questions professionnelles.

Comme on l'a vu, les personnes handicapées ont été le premier public cible qui a inspiré les premières expériences d'insertion par l'économique. Avec le développement de nouvelles revendications d'autonomie et le rejet d'une logique purement assistantielle, la question de l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail se pose de manière plus pressante. C'est pourquoi dans de nombreux pays, des entreprises d'insertion s'occupent de manière privilégiée de ces publics.

Certaines entreprises d'insertion peuvent accompagner plus spécifiquement des publics handicapés, tout en ayant un statut général. Mais il existe aussi des statuts créés

particulièrement pour les accompagner. Ainsi, l'exemple de la Wallonie en Belgique témoigne de cette préoccupation. Un décret de 1995 a institué l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), puis un arrêté du gouvernement wallon de 1997 a défini les conditions auxquelles des entreprises spécifiques, les Entreprises de Travail Adapté sont agréées et subventionnées. Selon l'EWETA<sup>16</sup>, les ETA sont des « unités de production de biens ou de services, qui emploient prioritairement des personnes handicapées pour lesquelles ce type d'entreprise constitue temporairement ou définitivement un outil de mise au travail et de promotion sociale ». En France, les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), anciens Centres d'Aide par le Travail, sont des « organismes médico-sociaux chargés de la mise au travail, accompagnée d'un soutien médical et social, des personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre<sup>17</sup> ». Les travailleurs dans un ESAT ne sont pas des salariés et ne peuvent donc pas être licenciés. Toutefois, certaines règles du droit du travail, notamment concernant l'hygiène, la sécurité ou les congés payés, leurs sont applicables.

Ces quelques exemples témoignent des initiatives qui concernent l'insertion des personnes handicapées. Si l'intégration sur le marché du travail classique n'est pas toujours possible, le travail est néanmoins vu comme un moyen d'autonomisation et comme une voie pour trouver une place dans la société. Cependant, le contexte actuel de mondialisation entraînant des délocalisations et de crise économique placent les entreprises d'insertion dans une situation difficile. Elles perdent des marchés dans un certain nombre de secteurs et sont à la recherche de nouvelles opportunités de mise à l'emploi des personnes handicapées qu'elles accompagnent. Alors que le thème des emplois verts prend de plus en plus d'importance dans les débats politiques et économiques, ces emplois peuvent-ils constituer une voie à suivre pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ?

#### L'Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté (EWETA)

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'idée d'intégrer les personnes handicapées dans le circuit socio-économique classique s'est développée dans plusieurs pays. En Belgique, diverses lois ont prévu la mise à l'emploi de ces personnes, au sein d'ateliers protégés. Ces ateliers sont devenus « entreprises de travail adapté » (ETA) suite à un décret du gouvernement wallon en 1997. En 2006, 58 ETA avaient été agréées par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, qui s'occupe de les subventionner. Les ETA sont des « *unités de production de biens ou de services, qui emploient prioritairement des personnes handicapées*

<sup>16</sup> Entente wallonne des entreprises de travail adapté : [www.eweta.be](http://www.eweta.be).

<sup>17</sup> Site du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/statistiques,78/les-travailleurs-handicapes,88/les-mots-des-travailleurs,250/etablissement-et-service-d-aide,3349.html>.

*pour lesquelles ce type d'entreprise constitue temporairement ou définitivement un outil de mise au travail et de promotion sociale* ». Pour les représenter et les défendre, l'EWETA a été créée en 1978 par quelques responsables d'ateliers protégés. L'EWETA constitue à la fois une fédération d'employeurs qui négocie avec les organisations syndicales sur l'ensemble des relations de travail du secteur, une association représentative qui fait valoir les intérêts et les préoccupations des ETA auprès des pouvoirs publics et une fédération permettant la réflexion et la mutualisation des connaissances entre ses adhérents. Aujourd'hui, l'EWETA regroupe 56 ETA en Wallonie et représente plus de 7000 travailleurs.

En savoir plus : [www.eweta.be](http://www.eweta.be)

### III. Handicap et emplois verts

Les emplois verts font l'objet d'un fort investissement de la part des pouvoirs publics. Définis de manière large comme « *des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement*<sup>18</sup> », ils représentent l'espoir de concilier lutte contre le chômage et préservation de l'environnement. A titre d'exemple, la France envisage la création de 600 000 nouveaux emplois dans ce secteur. Dans ces conditions, il importe de s'interroger sur les opportunités que les emplois verts peuvent apporter dans le cadre des actions d'insertion professionnelle, et notamment celle des personnes handicapées. Cette partie analyse quelques éléments relatifs aux expériences existantes d'insertion par les emplois verts. En présentant quelques bonnes pratiques européennes dans ce domaine, elle cherche à montrer que les emplois verts sont porteurs d'opportunités pour les acteurs de l'insertion par l'économie.

#### 1 / L'insertion par l'économie dans les secteurs verts

Les emplois verts ne se limitent pas à des emplois fortement qualifiés d'ingénieurs en environnement ou de concepteurs de nouvelles sources d'énergies. Ils concernent tous les types de qualifications, et donc aussi les personnes en insertion. Les entreprises d'insertion agissent dans des secteurs variés. Un certain nombre ont déjà investi les secteurs liés à la préservation ou à la restauration de la qualité de l'environnement. Ainsi, de nombreuses structures de l'insertion par l'économie offrent des services dans les domaines de l'entretien des espaces verts, du recyclage des déchets, de l'éco-construction ou encore de l'efficacité énergétique des bâtiments.

---

<sup>18</sup> *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, UNEP/ILO/IOE/ITUC, Septembre 2008

En Espagne, la Fondation ONCE qui travaille sur les questions d'inclusion sociale des personnes handicapées a publié une étude sur les possibilités offertes par les emplois verts pour leur insertion professionnelle<sup>19</sup>. Cette étude a identifié quelques grands secteurs dans lesquels les personnes handicapées peuvent trouver à s'insérer dans deux régions espagnoles : Castilla y Leon et Comunidad Valenciana. Ainsi, en Castille, l'étude a identifié les secteurs des espaces naturels, de l'agriculture écologique, du jardinage, des énergies renouvelables et du tourisme rural. Dans la Communauté de Valence, il s'agit des secteurs du traitement des eaux, de l'agriculture écologique, de la gestion des déchets et du recyclage, des énergies renouvelables, de la gestion des forêts et de l'éducation à l'environnement. Dans tous ces secteurs, des emplois spécifiques peuvent concerner les personnes handicapées, adaptés au handicap et aux besoins des personnes en insertion.

On retrouve ces secteurs dans les initiatives d'insertion par l'économie d'autres pays d'Europe. En Belgique par exemple, un certain nombre d'ETA travaillent dans les secteurs de l'entretien des espaces naturels et du recyclage.

## 2/ Quelques bonnes pratiques européennes

Présenter ce qui se fait en termes d'insertion des personnes handicapées par les emplois verts doit permettre de prendre conscience des nombreuses possibilités qu'offre le développement de ces emplois. Nous présentons quatre bonnes pratiques européennes, issues de quatre pays différents et de secteurs d'activités différents, pour montrer toute la diversité des initiatives déjà mises en place dans ce domaine.

### La Gaume

---

**Organisme** : Pépinières de la Gaume

---

**Statut** : Société coopérative à finalité sociale (reconnue comme Entreprise de travail adapté)

---

**Localisation** : Tintigny (Belgique)

---

**Secteur d'activité** : Entretiens d'espaces verts, éco-construction, jardinerie

---

**Nature de l'initiative** : Les Pépinières de la Gaume offrent toute une gamme de services dans les secteurs de l'entretien de jardins, de parcs, dans l'éco-construction-bois, dans la jardinerie et dans la maçonnerie. Elle emploie parmi son personnel des personnes handicapées en insertion.

---

**Description** : Créée en 1978 sous forme d'association sans but lucratif (ASBL) suite à la faillite d'un atelier protégé pour permettre aux travailleurs de retrouver un emploi, La Gaume a commencé par s'occuper de reliure de documents, avant de s'élargir à une activité de jardinage. Au fil du temps, les activités se sont diversifiées, et au jardinage et à la pépinière, se sont ajoutées des activités de mise en place de clôtures de jardins, d'isolation intérieure et

---

<sup>19</sup> RED2RED, *Estudio sobre discapacidad en el medio rural: hacia el empleo verde*.



extérieure avec des matériaux écologiques, d'éco-construction, de maçonnerie... Les Pépinières de La Gaume sont aujourd'hui une entreprise regroupant une multitude d'activités liées au secteur vert. Elle met en place divers projets liés au développement durable comme la mise en place d'un potager intergénérationnel, d'un lieu didactique pour tous les âges dans les domaines de l'eau, de l'éco-construction et du jardinage ou encore l'instauration d'une formation en éco-conduite. Reconnue comme entreprise de travail adapté, elle accueille des personnes handicapées en insertion. Elle les accompagne dans leur travail, les forme et leur permet ainsi d'accéder à plus d'autonomie. Les activités de l'entreprise ont été plusieurs fois primées et ont reçu notamment le prix de l'environnement de la Fédération des Entreprises Belges en 2003 (catégorie « Meilleure gestion pour un développement durable »).

---

**Contact et informations :** Pépinières La Gaume, Rue des Saucettes, 90, 6730 Breuvanne-Tintigny - 063 44 00 70

---

## **Ecodair**

---

**Organisme :** Ecodair

---

**Statut :** Trois structures dans un seul lieu : un ESAT, une Entreprise adaptée et une entreprise d'insertion

---

**Localisation :** Paris (France)

---

**Secteur d'activité :** recyclage

---

**Nature de l'initiative :** Ecodair est une entreprise de reconditionnement de matériel informatique. Elle récupère, remet à neuf et revend des ordinateurs portables et fixes et des imprimantes en employant des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

---

**Description :** Ecodair regroupe sous un seul nom et dans un seul lieu trois structures : un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) qui accueille des personnes ayant un handicap psychique, une entreprise adaptée (EA) qui accueille elle aussi des personnes handicapées psychiques, dont le handicap est stable dans le temps, et une entreprise d'insertion (EI) employant des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Créée en 2005 par l'œuvre Falret, une association qui travaille à la réinsertion des personnes handicapées psychiques, Ecodair développe un projet qui s'intègre parfaitement dans le cadre du développement durable : économique, il s'insère dans le cadre du marché par la revente d'ordinateurs remis à neuf, social, il permet d'accueillir des personnes en situation de souffrance psychique et environnementale, il limite la production de déchets en remettant des ordinateurs destinés à la destruction à neuf et en permettant un recyclage du matériel informatique. Ecodair participe à des enlèvements de matériel informatique au sein d'entreprises ou d'établissements publics, le nettoie, le teste et change les pièces défectueuses,

réinstalle des logiciels bureautiques et revend à bas prix ce matériel remis à neuf. Ces activités sont effectuées par le personnel en insertion, accompagnés par un personnel social et psychologique adapté (moniteurs-éducateurs, psychologues, assistants de service social). La structure a développé des partenariats avec de grandes entreprises (Air France, Danone, Yahoo, BNP Paribas...) et des collectivités publiques (Issy les Moulineaux, Meudon, Paris...) pour la récupération et la revente du matériel.

---

**Contact et informations :** Ecodair, CAP 18, 189 rue d'Aubervilliers, 75018 Paris - 01.44.65.07.77 - contact@ecodair.org

---

### **TEBVerd**

---

**Organisme :** TEB Verd

---

**Statut :** Cooperativa de trabajo asociado, sin ánimo de lucro, de iniciativa social

---

**Localisation :** Barcelone (Espagne)

---

**Secteur d'activité :** Agriculture, entretien des espaces verts, recyclage

---

**Nature de l'initiative :** TEB Verd est une coopérative membre du groupe coopératif Taller Escola Barcelona qui s'occupe de l'insertion par le travail de personnes handicapées psychiques par le biais d'activités productives (services d'entretiens de jardins, d'espaces verts, valorisation de déchets végétaux, culture de champignons)

---

**Description :** Le groupe coopératif TEB (Taller Escola Barcelona) a été créé en 1965, à l'origine sous la forme d'une association de parents, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes adultes avec un handicap psychique. Au fil du temps, une activité d'insertion par le travail s'est ajoutée aux autres activités de la coopérative. En 2000, TEB est devenu un groupe coopératif (coopérative de second degré). Il regroupe 7 coopératives de premier degré : Taller Escuela Barcelona, TEB Barcelona, TEB Vallès, TEB d'habitatge, TEB Gestió empresarial, TEB verd et TEB solucions. TEB Verd est divisé en deux grands pôles : le Centre spécial de travail (Centro especial de Trabajo) qui s'occupe de l'insertion par le travail de personnes handicapées psychiques par le biais d'activités productives (services d'entretiens de jardins, d'espaces verts, valorisation de déchets végétaux, culture de champignons) et le Service de soutien à l'intégration professionnelle (Servicio de apoyo a la Integración Laboral) qui s'occupe du suivi et de l'accompagnement des travailleurs en insertion. L'objectif général est de permettre l'intégration sociale et professionnelle maximale des jeunes et adultes handicapés psychiques au travers de la prestation de services pouvant faciliter la plus grande autonomie, satisfaction personnelle et qualité de vie possible. Un projet récent mis en place pour faire face aux conséquences de la crise économique est la production et la livraison de champignons comestibles et de produits

exotiques pour la restauration. La coopérative a ainsi établi des partenariats avec des restaurants gastronomiques catalans.

---

**Contact et informations** : Teb Verd sccl Fernando Pessoa 54-64, 08030 Barcelona - +34 933 502 - [tebverdum@teb.org](mailto:tebverdum@teb.org)

## **Ecosviluppo**

---

**Organisme** : Cooperativa sociale Ecosviluppo

---

**Statut** : Coopérative sociale de type B

---

**Localisation** : Stezzano (Italie)

---

**Secteur d'activité** : Récolte et gestion des déchets, hygiène urbaine, entretien

---

**Nature de l'initiative** : Ecosviluppo accompagne vers l'emploi des personnes défavorisées, notamment handicapées physiques et mentales, pour travailler dans des services de collecte et transport de déchets municipaux, entretien des villes, d'espaces verts.

---

**Description** : Créée en 1995, la coopérative sociale Ecosviluppo travaille à l'insertion dans l'emploi des personnes défavorisées (personnes handicapées mentales et physiques, personnes ayant des problèmes de dépendance, personnes soumises à des mesures de restriction de liberté). Ces personnes sont mises à l'emploi dans les domaines de la collecte, du transport et du tri des déchets urbains, du balayage manuel et mécanisé des rues, de l'entretien de parcs, de l'assainissement, et de la gestion de plates-formes écologiques. Ecosviluppo est l'une des coopératives sociales de type B les plus structurées de la province de Bergame en Lombardie, et a signé des contrats de service avec plus de 30 municipalités dans les provinces de Bergame et de Milan. Elle emploie 110 personnes et a aidé à fournir des possibilités d'intégration dans l'emploi à environ 250 personnes défavorisées. La coopérative a développé un vaste ancrage territorial et de nombreux partenariats avec des services sociaux, des structures publiques et d'autres entreprises sociales.

---

**Contact et informations** : Ecosviluppo - Cooperativa Sociale Onlus - Via Guzzanica 50 / B - 24040 Stezzano (Bergame) - 035.4540878 - [info@ecosvil.it](mailto:info@ecosvil.it)

## **Conclusion : Les emplois verts, défi et opportunité pour les structures d'insertion des personnes handicapées**

On l'a vu, l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail est une question qui préoccupe les Etats membres de l'Union européenne. Les entreprises du secteur de l'insertion par l'économie apportent une réponse à cette problématique en permettant à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer dans un contexte économique. Certaines de ces entreprises se positionnent déjà dans les secteurs verts, et les exemples de bonnes pratiques montrent la diversité et l'intérêt des activités menées dans ce domaine.

A mesure que la thématique des emplois verts prend de l'ampleur dans les débats politiques, elle prend également de l'importance pour les structures qui travaillent dans le champ de l'insertion des personnes handicapées. Cet essor présente un double visage : il constitue à la fois une contrainte dans le domaine de la transition vers des activités productives moins polluantes et une opportunité pour trouver de nouveaux marchés et de nouvelles niches.

Comme toutes les autres entreprises, les entreprises d'insertion doivent faire évoluer leur modèle de production pour s'inscrire dans une économie à faible intensité de carbone. Les orientations des pouvoirs publics dans ce domaine peuvent les pousser à entamer cette transition. Le développement des emplois verts constitue donc un vecteur de nouveaux questionnements et de nouvelles contraintes auxquels ces entreprises doivent faire face. Mais, dans un contexte de crise économique et de mondialisation, ces emplois verts sont un formidable vivier de nouvelles opportunités de mise à l'emploi des personnes handicapées. Les entreprises d'insertion peuvent trouver là des solutions à leurs difficultés économiques. Les emplois verts constituent au final une réponse possible à la problématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et les structures d'insertion par l'économie ont tout intérêt à prendre en compte ces mutations économiques.